

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE  
REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
RUE MESSIDOR**

Le MAIRE de la Commune de JUVISY SUR ORGE,

**VU** les articles L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le Code Pénal notamment l'article R 610-1 et suivants,  
**VU** l'article R 411-8 du Code de la Route,

**CONSIDERANT** les travaux de création de branchement gaz réalisés par l'entreprise **SERPOLLET** – TSA 70011-CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX pour le compte de GRDF nécessitant la modification de la circulation et des restrictions de stationnement ;

**ARRETE**

**Article 1°:** Pour les besoins du chantier situé n° rue Messidor à Juvisy-Sur-Orge, il y a lieu de prendre en compte les observations suivantes :

- La vitesse de circulation est limitée à 30 km/h ;
- La circulation se fera par alternat manuel ;
- Le stationnement et l'arrêt sont interdits et déclarés gênants au droit du chantier sauf riverains et véhicules d'urgence et de secours ;
- Remise en état des lieux.

**En cas d'intervention de travaux en dehors des horaires de journée (de 7h à 19h), l'entreprise devra obligatoirement en informer les riverains.**

**Article 2 :** Le cheminement piéton est dévié vers des espaces protégés et sécurisés.

**CES DISPOSITIONS SONT APPLICABLES  
DU JEUDI 22 AVRIL 2021 AU VENDREDI 28 MAI 2021**

**Article 3 :** Les usagers sont tenus informés de ce qui précède par la mise en place de la signalisation temporaire conforme à la réglementation en vigueur par l'entreprise et par l'affichage du présent arrêté 48 heures avant l'évènement.

**Article 4 :** Les automobilistes qui ne respectent pas ces dispositions sont passibles de sanctions au regard de l'article R 411-8 du Code de la Route.

**Article 5 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Juvisy-sur-Orge, Monsieur le Commissaire de Police de Juvisy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles.

A Juvisy-sur-Orge, le 13 avril 2021

Par délégation du Maire,  
  
**Virginie FALGUIERES**  
Adjointe au Maire chargée des Travaux, du  
Cadre de Vie et de l'Environnement.